



?Signature du Contrat de destination « ExploreParis, la ville augmentée »

ARTICLE

Le 21 avril 2022, Atout France et les représentants des principaux acteurs institutionnels du tourisme urbain du Grand Paris* se sont engagés dans le nouveau Contrat de destination « Explore Paris, la ville augmentée ».

Ce 3ème contrat de destination réunit les acteurs institutionnels du "Grand Paris" avec l'ambition d'élargir la destination Capitale aux trois départements de Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et de diversifier l'offre, ce nouveau contrat accueille deux nouveaux signataires : le Comité régional du tourisme et la Métropole du Grand Paris. Le partenariat technique et financier est également plus important grâce à la mobilisation renforcée d'Atout France.

Au sortir de la crise sanitaire et à l'approche de la Coupe du Monde de Rugby et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, chaque partenaire souhaite proposer de nouveaux axes de développement aptes à favoriser une meilleure diffusion des flux touristiques, élargir les expériences proposées et accélérer en matière de tourisme durable en valorisant davantage les innovations urbaines de la destination.

Les cinq grands axes d'action du Contrat portent sur :

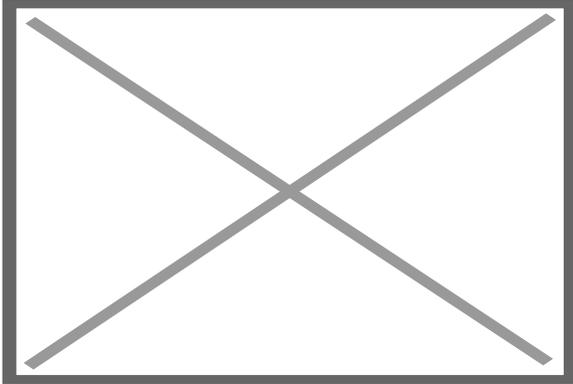
- l'Ingénierie : structurer l'offre en cohérence avec le positionnement de la destination
- le marketing et la promotion en direction des marchés cibles
- la communication : élargir les cibles de la plateforme #ExploreParis au-delà du public francilien
- l'innovation : création de supports cartographiques numériques à l'échelle du Grand Paris
- l'observation et l'évaluation : à partir d'indicateurs définis en commun

Les cinq thèmes mis en avant sont :

- les mobilités durables : accès à la destination, au sein de la destination
- la vie festive
- les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- la mise à l'échelle métropolitaine de l'ensemble des outils cartographiques touristiques
- la constitution d'un réseau européen de métropoles.

Au-delà de la participation technique et financière à ce Contrat de destination, Atout France va largement œuvrer dans les mois et années à venir pour la destination Paris « ville augmentée », en particulier sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, mais aussi sur les sujets aussi variés que la mobilité, la formation des professionnels du tourisme ou le verdissement des hébergements et activités touristiques.

Ce contrat vient par ailleurs renforcer la collaboration déjà étroite entre Atout France et les professionnels du tourisme du Grand Paris pour le développement raisonné du tourisme de demain.



**Office du Tourisme et des Congrès de Paris, le Département des Hauts-de-Seine, l'Agence de développement touristique de la Seine-Saint-Denis, le Comité départemental du Tourisme du Val de Marne, la métropole du Grand Paris, le Comité Régional du Tourisme Paris-Ile de France, la RATP, Paris and Co / Welcome City Lab et l'Institut de Recherche et d'Etudes sur le Tourisme.*